

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 novembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame HERVIEU (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Rapport 2020 sur les services publics de l'eau et de l'assainissement de la ville de Dijon

Monsieur HOAREAU expose :

La Loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, ont institué la présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La gestion de ces deux services a été déléguée en 1991 par la Ville de Dijon à la Lyonnaise des Eaux. Cette compétence a été transférée en 1999 au district de l'agglomération dijonnaise (compétence optionnelle), depuis transformé en métropole (compétence obligatoire).

Le rapport annuel, pour l'exercice 2020, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été transmis par Dijon Métropole à la Ville de Dijon.

L'année 2020 a été marquée par une pluviométrie faible, dont $\frac{1}{4}$ des précipitations se sont produites sur la mois d'octobre 2020. Pour la 2^{ème} année consécutive, l'année peut être qualifiée de sèche et la pluviométrie n'a pas permis une recharge suffisante des nappes souterraines.

Cette année a aussi été marquée par l'épidémie de la Covid, dont les différents épisodes de confinement ont beaucoup réduit les possibilités d'actions sur le terrain de nos délégataires. Malgré cela les services publics n'ont pas failli.

2020 a aussi été la dernière année pleine du contrat de 30 ans et l'année de la création de la SEMOP ODIVEA et le lancement des actes administratifs et techniques qui ont permis le démarrage du nouveau contrat au 01/04/2021.

SERVICE DE L'EAU POTABLE

1. Indicateurs techniques

L'eau distribuée à Dijon est pour partie d'origine karstique (sources de Morcueil et du Suzon, forage des Gorgets) et pour une autre partie d'origine alluviale (champs captants des Gorgets et de Poncey-Flammerans).

La production de Poncey-Flammerans est traitée sur place, par un traitement de déferrisation-démanganisation, tandis que les eaux de la source de Morcueil sont traitées par ultrafiltration dans la nouvelle usine Henri Navier située sur le site de Chèvre-Morte.

Des désinfections par chloration sont effectuées en six points du réseau de distribution sur Dijon.

En 2020, la production sur les ouvrages de la concession a été de 17 553 977 m³, dont près de 34% des sources du Suzon, 33% de l'usine de Poncey-lès-Athée, 17 % de la source de Morcueil et 15% du champ captant des Gorgets. La production de l'usine de Morcueil a atteint son niveau normal bien qu'ayant été arrêtée pendant la période d'étiage de l'Ouche conformément à son arrêté préfectoral d'exploitation.

Concernant la distribution d'eau potable, 4 318 279 m³ ont été distribués sur des communes de Dijon métropole autres que la ville de Dijon, et 871 458 m³ ont été exportés vers des collectivités extérieures (5,0% des volumes produits).

Les volumes facturés sur la commune de Dijon ont été de 8 247 844 m³ pour 23 381 abonnés. Le rendement du réseau d'eau potable sur le périmètre de Dijon a été de 81,4% en 2020 (baisse de 3,5%) qui reflète des activités de recherche de fuites moindre liées à la pandémie.

Les contrôles sur la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé ont démontré une bonne qualité de l'eau distribuée sur 2020 avec 99,7% de conformité sur les paramètres microbiologiques et 98,7% de conformité sur les paramètres physico-chimique. Les quelques non conformités constatées (4 sur 535 bilans d'analyses réalisés) sont pour l'une liées à une mauvaise bactériologie démentie par une contre-analyse et pour les 3 autres à la présence de nickel ou de plomb.

Il a été procédé au remplacement de 848 compteurs et au renouvellement de 200 branchements en plomb en 2020.

2. Indicateurs financiers

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la tarification de l'eau comporte un abonnement et une part variable en fonction de la quantité d'eau consommée. L'avenant n°15 du contrat de concession du service de l'eau potable est venu modifier les modalités de facturation de la part variable, avec depuis le 1^{er} janvier 2017 la mise en place d'une tranche tarifaire 0-50 m³.

Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³, le prix au mètre cube est de 1,9598 € TTC au 1^{er} janvier 2021, à comparer à 1,9583 € TTC au 1^{er} janvier 2020 soit une hausse de 0,08% lié à la non

application de la clause de partage de résultat dont le résultat sera intégré au bilan de fin de contrat de 2021.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1. Indicateurs techniques

8 107 364 m³ d'eaux usées ont été collectées au travers de 360 kilomètres de collecteurs séparatifs ou unitaires, et assujettis à l'assainissement en 2020 auprès des 22 787 abonnés sur la commune de Dijon.

Eau vitale, l'usine de traitement des eaux usées de Dijon-Longvic, traite outre les eaux de Dijon :

- celles en provenance des communes raccordées au système d'assainissement de Dijon (Longvic, Ouges, Féney, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy, Plombières-lès-Dijon, Asnières-lès-Dijon, Bellefond, Etaules, Messigny-et-Vantoux, Velars-sur-Ouche et Ruffey-lès-Echirey), et depuis 2014, Corcelles-les-Monts,
- une partie des eaux pluviales de l'agglomération.

Le volume des eaux traitées par la station d'épuration s'est élevé en 2020 à 18 862 628 m³, soit une légère hausse de 1,37% par rapport à 2019, du fait d'une pluviométrie sensiblement équivalente (545mm en 2020 pour 576 mm en 2019)

En outre, suite à un audit de la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or en charge de la Police de l'Eau, le système d'assainissement Eauvitale a de nouveau été déclaré conforme à l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Cette conformité s'inscrit comme le fruit d'un travail d'optimisation du fonctionnement des ouvrages et d'amélioration continue du système mis en place par Dijon métropole en collaboration avec le délégataire du service.

Un arrêté ministériel complémentaire à celui de 2015, promulgué le 31 juillet 2020 nécessitera la production de 3 documents fin 2021 sur le système d'assainissement de Dijon : une analyse des risques de défaillance, un rapport de diagnostic périodique et un rapport de diagnostic permanent du système d'assainissement de Dijon Eauvitale.

2. Indicateurs financiers

Comme pour la part "eau" de la facture, la tarification de la part "assainissement" est conforme à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, modifiée au travers de l'avenant n°15 du contrat de concession du service de l'assainissement, avec la mise en place d'une tranche tarifaire 0-50 m³.

Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³, le prix au mètre cube est de 2,0170 € TTC au 1^{er} janvier 2021 à comparer à 2,0316 € TTC au 1^{er} janvier 2020 soit une légère baisse tarifaire de 0,72 %.

Ainsi, le prix du mètre cube d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³, est de 3,9769 € TTC au 1^{er} janvier 2021 par rapport à 3,9899 € TTC au 1^{er} janvier 2020.

En complément, certains points marquants des services de l'eau potable et de l'assainissement de la Ville de Dijon sont à noter sur l'année 2020.

Concernant l'eau potable, on retiendra :

- la mise en service de la nouvelle usine de pompage de Poncey, remplaçant les deux usines historiques, et permettant une meilleure gestion des transferts d'eau vers Dijon métropole via les canalisations 1 000 mm et 800 mm,
- la poursuite du programme de régénération des puits de captages de Poncey/Flammerans

Concernant l'assainissement, on notera notamment :

- La finalisation des études d'impact sur la conformité de la station d'épuration Eauvitale de la requalification du déversoir d'orage de Mongeotte en déversoir de tête de station au lieu de

déversoir d'orage de réseau, qui permettra la mise en place d'un nouvel arrêté préfectoral sur 2021 par les services de l'Etat.

- Le confortement de la berge du Suzon dégradée par une absence d'entretien et qui avait miné le support du collecteur principal G1 de la ville de Dijon, chemin du pré versé.
- L'intégration de la station d'épuration Eauvitale dans le réseau de surveillance de la présence du virus Covid-19 dans les eaux usées.
- Le démarrage de la sensibilisation des dijonnais aux rejets plastiques dans les égouts par la pose des premiers clous « Ici commence la mer ».

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le rapport du Maire 2020 sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ